

Compte-rendu du CTSD du 30 mai 2017

Etaient présents :

Administration : M. Bourel –DASEN
Mme Etienne-Secrétaire Générale
Mme Leygonie, M Bolle, M Duprey, Mme Betis , IEN
Mme Etienne, Mme Cantiani, Mme Marechal

Représentants syndicaux : M Pannozzo, Mme Legrand –SE UNSA
M Tondon, M Gilet, Mme Jacquot
M Zint, M Bertrand

Déclaration préalable :

M . Bertrand (FNAC-FO)

Réponse du DASEN :

- Sur le point des Hors classe : le DASEN applique les décisions ministérielles
- Les formations ASH avec le nouveau CAPPEI : les services académiques travaillent sur la maquette des formations à venir
- Les modifications du rythme scolaire, suite aux annonces du Ministre de l'Education, n'auront pas lieu dans l'immédiat. Il convient d'attendre la publication des textes officiels. Le DASEN statue sur le temps scolaire, alors que ce sont les communes qui organisent, ou pas, les TAP. Un effort général a été fait sur les TAP, avec une offre culturelle importante. Ces activités peuvent être maintenues, et même peut-être sur une demi journée du mercredi.
- Pour les notifications des élèves dans les structures Ulis, le DASEN suit au cas par cas les affectations. Il constate une hausse du nombre de demandes pour des situations de handicap.

1. Approbation du PV du CTSD du 4 novembre 2016

Le PV est soumis au vote des représentants du personnel :

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2. Modifications des rythmes scolaires 1^{er} degré

Des écoles reconduisent les mêmes horaires : propositions retenues

D'autres écoles ont modifié leurs horaires.

Document soumis au vote : 2 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

3. Ajustement de la carte scolaire 1^{er} degré

Transferts d'emplois chargés d'école :

- RPI Domjulien/Parey sur Monfort : dernier emploi de Parey transféré à Haréville (devient école 3 classes)
- RPI Les Vallois/Sans Vallois / Senonges : dernier emploi de Senonges transféré à Sans Vallois (devient école 2 classes)

Soumis au vote : 2 voix pour, 4 abstentions, 1 voix contre

Questions diverses :

Les emplois au titre de la convention ruralité : 5 postes sont notifiés. L'implantation de ces postes revient au DASEN, qui prendra sa décision après la réunion préparatoire au comité de pilotage (présence de représentants des communes) qui se déroulera le 19 juin. La réflexion sur la localisation de ces postes s'orienterait en priorité sur des écoles situées dans l'ouest du département et dans des zones de montagne.